LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA VALORISATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

Haute Goulaine

SOMMAIRE

01 CONTEXTE TERRITORIAL

02 PRESENTATION DU SITE

03 USAGES ENVISAGÉS

04 MODALITÉS DE RÉPONSE À L'AMI

05 ANNEXES

PRÉSENTATION DE L'AMI

Rappel du contexte et origine du besoin

CONTEXTE

Haute-Goulaine est une commune de Loire-Atlantique disposant **d'un positionnement stratégique, entre Nantes et le Vignoble nantais**. Commune dynamique et attractive, elle attire aussi bien **des jeunes familles que des seniors,** qui disposent d'un pouvoir d'achat **permettant de développer l'offre de commerces et services**.

La commune de Haute-Goulaine traverse une phase de profonde mutation encouragée par la municipalité, marquée par le lancement de **nombreux projets immobiliers intégrant à la fois des logements et des équipements de services** (commerces, espace santé…), dans le but de faciliter l'installation de nouveaux résidents.

La ville de Haute-Goulaine est notamment **propriétaire de l'ancien presbytère** de la commune *(ci-après lot 1)* ainsi que de **deux bâtiments avoisinants** (ancienne maison paroissiale *(lot 2)* et ancienne boulangerie *(lot 3)*).

Ces bâtiments disposent **d'un positionnement stratégique en plein cœur du centre-bourg**, à proximité immédiate de l'église et des divers lieux de vie locaux (bibliothèque, salles associatives, commerces, mairie, écoles…)

OBJECTIFS

La Commune envisage **la mutation de ces bâtiments** inoccupés en **un lieu de vie** - outil de développement économique et commercial.

Elle souhaite faire appel à **un opérateur privé** pour le portage du projet de reprise et de revalorisation du site.

CIBLE

Cet appel à manifestation d'intérêt **s'adresse à tout type d'acteurs** (particuliers, sociétés, fondations, associations…) qui sont :

- Intéressés par la gestion de ce site,
- En capacité d'assurer le financement, la mise en place et le développement d'une activité.

Des acteurs privés et/ou publics peuvent se constituer en groupement pour répondre.

INTRODUCTION PAR L'ÉQUIPE MUNICIPALE

AMI - Revalorisation de l'ancien presbytère à Haute-Goulaine

PRÉSENTATION PAR LE MAIRE ET L'ÉQUIPE MUNICIPALE

« Aux portes d'entrée du vignoble nantais, notre commune de Haute-Goulaine, est **une commune attractive**, **en plein développement,** qui offre les avantages de la proximité avec la métropole nantaise, et d'un cadre de vie paisible.

En tant qu'élus, **nous avons à cœur de poursuivre la dynamisation de notre commune**, et notamment de son centre-bourg.

Des **projets d'investissements importants** ont déjà été menés par nos équipes, ou sont en cours (construction de nouveaux logements, commerces, multi-accueil, équipements sportifs…).

L'ancien presbytère de la commune, est **un lieu emblématique, chargé d'histoire**, avec un positionnement stratégique, sur la place centrale du bourg.

Notre souhait est de trouver un projet qui réponde aux attentes des goulainais, qui cherchent à proximité de chez eux, **des commerces, des services, des lieux de vies et de rencontres**.

Nous **sommes à l'écoute de vos idées**, afin de trouver le projet qui **répondra le mieux à vos attentes et à celles des goulainais »**

01 | CONTEXTE TERRITORIAL

CONTEXTE TERRITORIAL

Dynamique de développement local

Vie communale et activités économiques

- La Commune est située au cœur du **Vignoble Nantais** (Pays d'Art et d'Histoire) et bénéficie de **sites remarquables** sur lesquels elle peut appuyer son **développement touristique** : la zone naturelle préservée du Marais de Goulaine et sa Maison Bleue (animations sur site et départ de randonnées), le site historique du Château de Goulaine, le vignoble…

- La Commune dispose d'un tissu économique et commercial dynamique : **43 cellules commerciales** dont **20** en centre-bourg *(19 occupées et 1 dont la mise en location est en pause pour des raisons privées*), **un marché hebdomadaire** les mardis matin, et **2 zones d'activités** regroupant plus de **135 entreprises**.

- En centre-bourg, un **projet immobilier en cours** prévoit la création de **6 à 8** cellules commerciales supplémentaires et d'une **cinquantaine** de logements d'ici 2028-2029.

- Des **évènements réguliers animent le centre-bourg** : Fête des associations, Randonnée des châtaignes, Semaine bleue pour les seniors, Marché de Noël, Marché de créateurs, Fête de la musique…

Attractivité et accessibilité

- Son positionnement géographique est très favorable, **à la fois aux abords de la métropole et du bassin d'emplois nantais** et en **zone rurale/péri urbaine**, avec un **cadre de vie qualitatif.**

- **La ville est à proximité d'un réseau routier** facilitant les déplacements vers Nantes (D144) et vers le Sud (A83 ; A11).

- **La gare SNCF** de Nantes est située à **12km.**

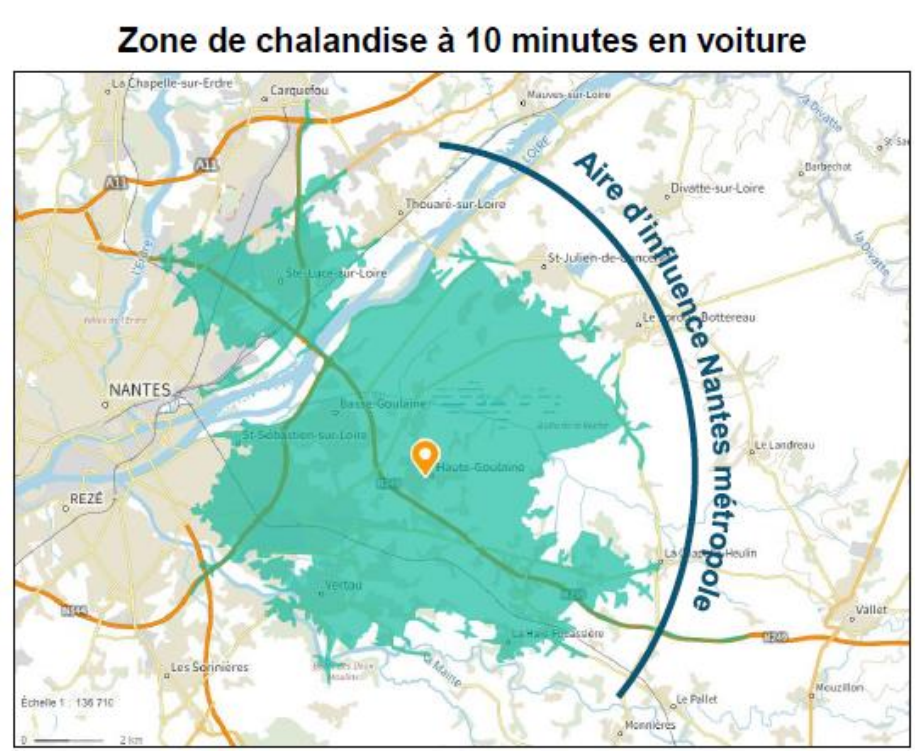

Source : Diagnostic flash de la résilience commerciale – Communauté de Haute-Goulaine BDT SCET 2022

01 | CONTEXTE TERRITORIAL

Un contexte démographique favorable

Une population avec un fort taux de croissance

- Une population goulainaise estimée en 2021 à 5958 habitants, contre 1800 en 1962 (+231%), soit une croissance de population 5,5 fois supérieure à la croissance de la population française sur la même période - 6148 habitants estimés au 1er janvier 2025
- Une croissance annuelle de la population ces dernières années de +0,9% (évolution observée entre 2013 et 2018)
- Une faible vacance des logements (En 2021-2023), 2,8% vs. 5,6% sur le département et 8,3% au niveau national) et de nombreux projets d'aménagements

Une part importante de familles…

- 38% des ménages sont des familles avec enfants vs. 31% au niveau national en 2018
- 19% des familles sont monoparentales en 2018, contre 4% en 1990, qui suit la tendance nationale (25% de familles monoparentales en 2018)

…et de seniors

- 26% de la population goulainaise a 60 ans et plus en 2018 contre 12% en 1990, ce qui suit également la tendance nationale (26% en 2018)
- +44% de 60 ans et plus projetés entre 2018 et 2033

Un niveau de vie aisé

- 2225€ de revenu mensuel disponible médian par unité de consommation en 2020 (+3% depuis 2018) vs. 1 978€ au niveau de l'agglomération et 1 867€ au niveau national
- -5% des goulainais vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 10,6% au niveau départemental et 14,6% au niveau national
- Un faible taux de chômage (5,2% de goulainais au chômage en 2021 contre 7,9% à l'échelle nationale)

Une situation économique locale attractive

- +46% de croissance du nombre d'emplois occupés sur Haute-Goulaine sur 10 ans (1774 emplois en 2018 contre 1214 en 2008)
- Une forte mobilité domicile-travail au quotidien en particulier entre Nantes et Haute-Goulaine (76% des actifs travaillant à Haute-Goulaine n'y résident pas, et à l'inverse 83% des actifs résidants à Haute-Goulaine n'y travaillent pas)

Source : Insee, RP - Traitements © Compas

01 | CONTEXTE TERRITORIAL

Services et commerces implantés en centre-bourg

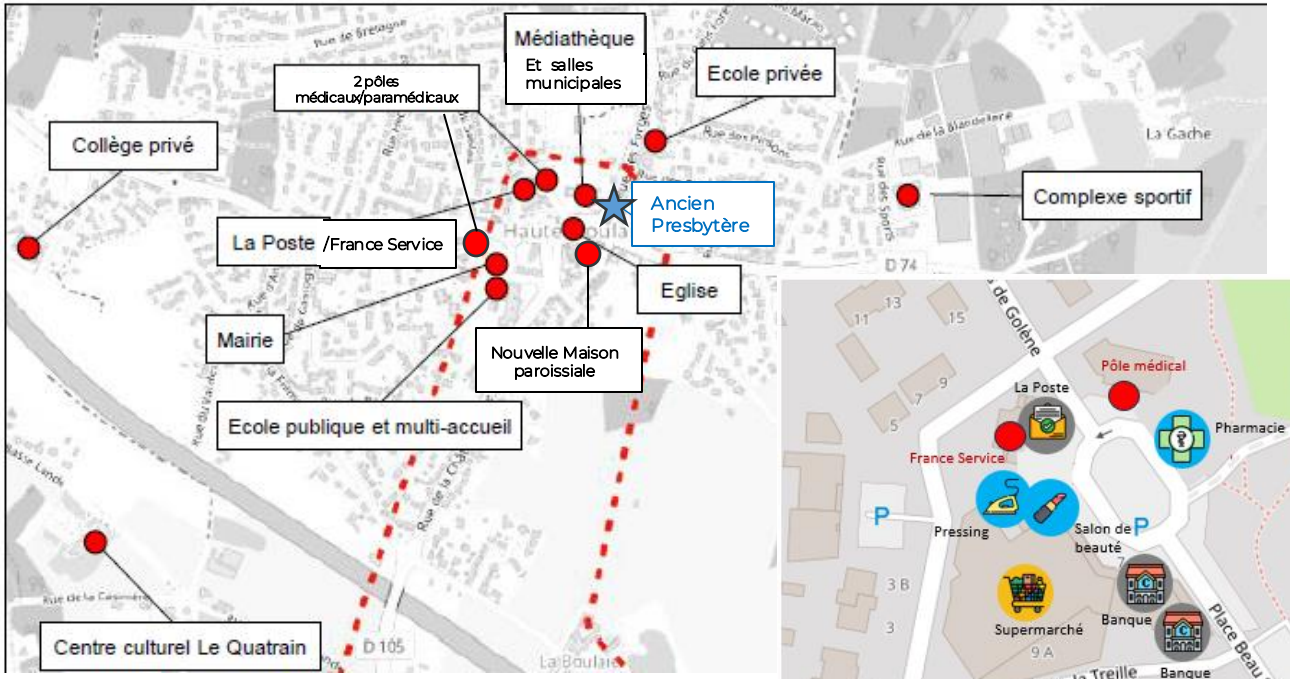

Source : Diagnostic flash de la résilience commerciale – Communauté de Haute-Goulaine BDT SCET 2022, mis à jour en 2024

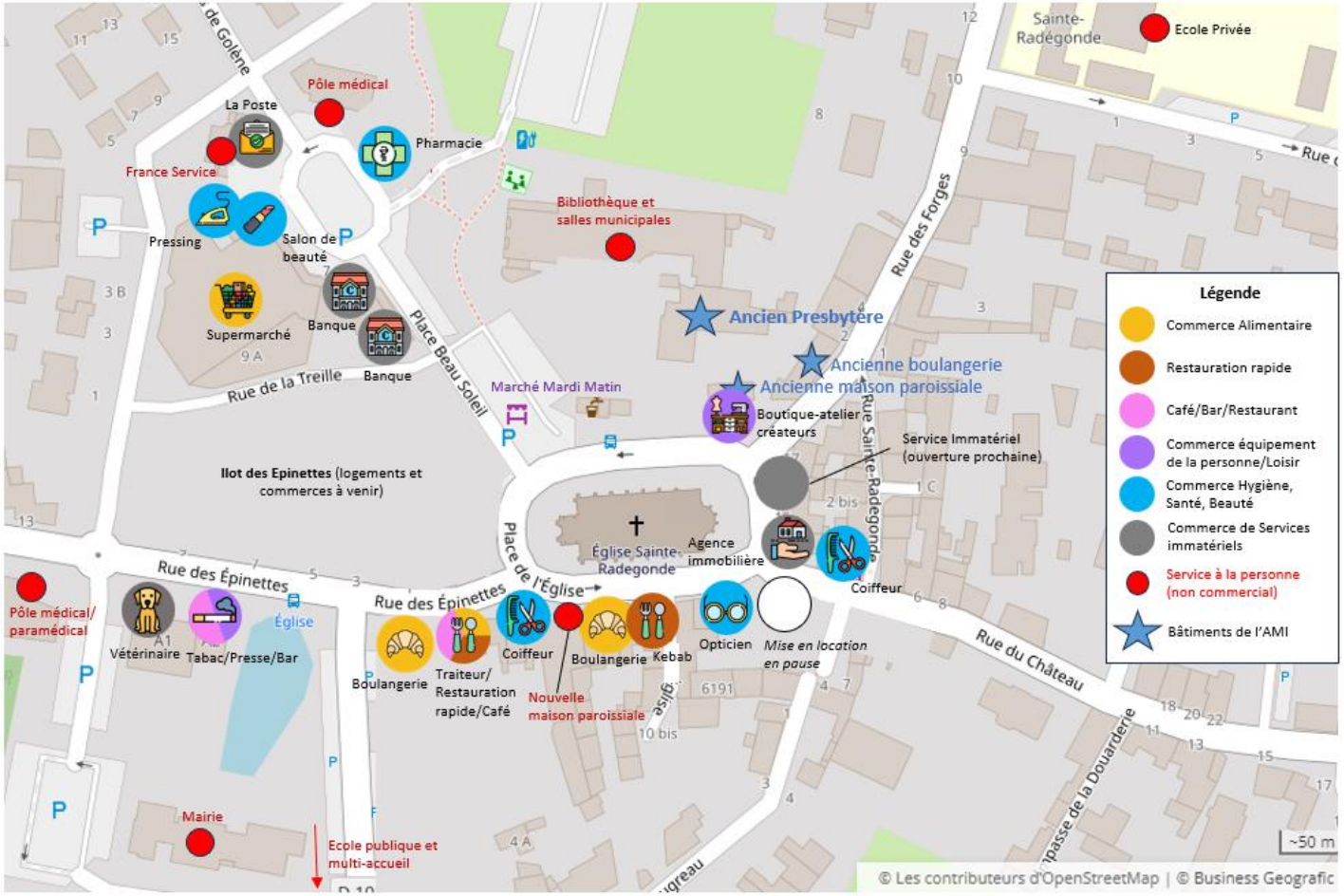

Source : Etude « Accompagnement de la commune de Haute-Goulaine à la mise en place d'une stratégie en faveur du développement commercial du centre-bourg » CCI 2022, mis à jour en 2024

CONTEXTE TERRITORIAL

Contexte habitat, commerce et restauration

Aussi, les études réalisées sur le territoire démontrent un fort potentiel pour le site :

- **Les indices de niveau de vie** sont **supérieurs aux indices nationaux et départementaux,** et dépassent celui de l'agglomération (Clisson Sèvre et Maine Agglomération). Cela implique un **pouvoir d'achat élevé**, et donc un potentiel de dépenses non négligeable pour les commerces.

- Le **taux de vacance des logements se situe fortement en dessous de l'indice national**, et il est aussi inférieur à celui du territoire élargi. De plus, la zone de chalandise de la ville et de la communauté d'agglomérations présente des taux positifs de variation de la population. Ces indicateurs **témoignent de l'attractivité du territoire et induisent un potentiel de fréquentation** important pour la ville.

- Il existe une réelle opportunité pour créer de **nouvelles cellules commerciales ou des rez-de-chaussée avec d'autres usages dans le centre-bourg** avec des attentes fortes de la part de la population et des commerçants pour l'installation de nouvelles activités, notamment orientées vers **la restauration, les commerces de bouche, les lieux de convivialité, l'équipement de la personne, et le loisir.**

- **Le site pourrait aussi répondre à une offre de service pour les habitants, ou encore devenir un lieu d'arrêt pour une clientèle de passage** (potentiel d'achats « plaisirs » et « loisirs » dans le cadre du futur aménagement du centre-bourg et en particulier de l'îlot Presbytère).

- Il est précisé que la Commune disposant d'une maison médicale et d'un supermarché répondant au besoin existant, ces typologies de projets ne seront pas étudiées prioritairement.

Secteurs d'activités représentés dans le centre-bourg en 2024

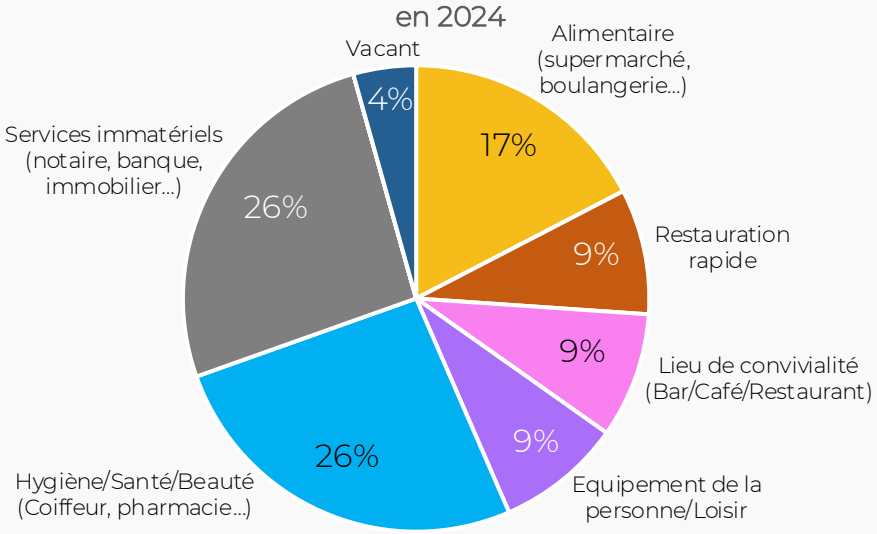

> Secteurs non représentés dans le centre-bourg :
Automobile, Fleuriste, Equipements de la maison, Hôtel

Secteurs d'activités représentés sur l'ensemble de la commune en 2024

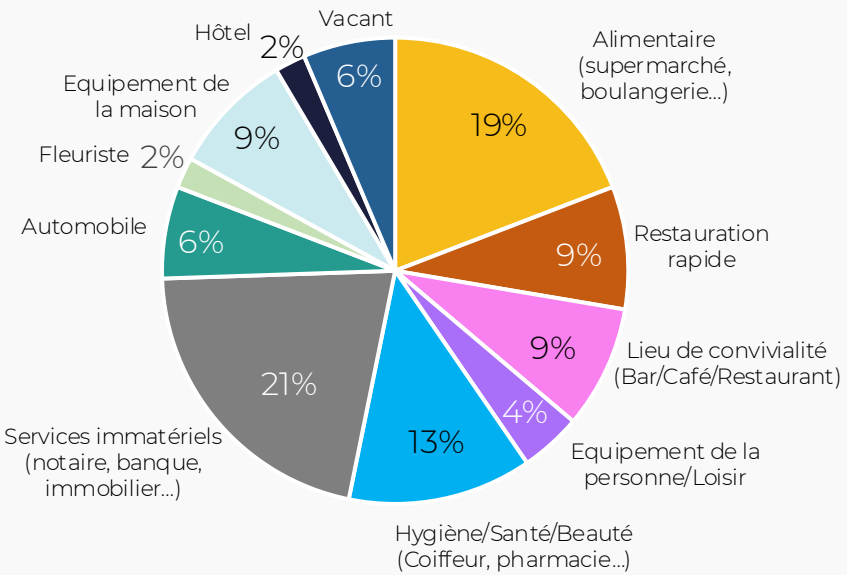

02 | Présentation du site

PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Présentation de l'îlot Presbytère dans son ensemble

- Un site avec une **position stratégique au cœur du centre-bourg**, et **une vue agréable à exploiter** sur l'église et la place centrale de la ville

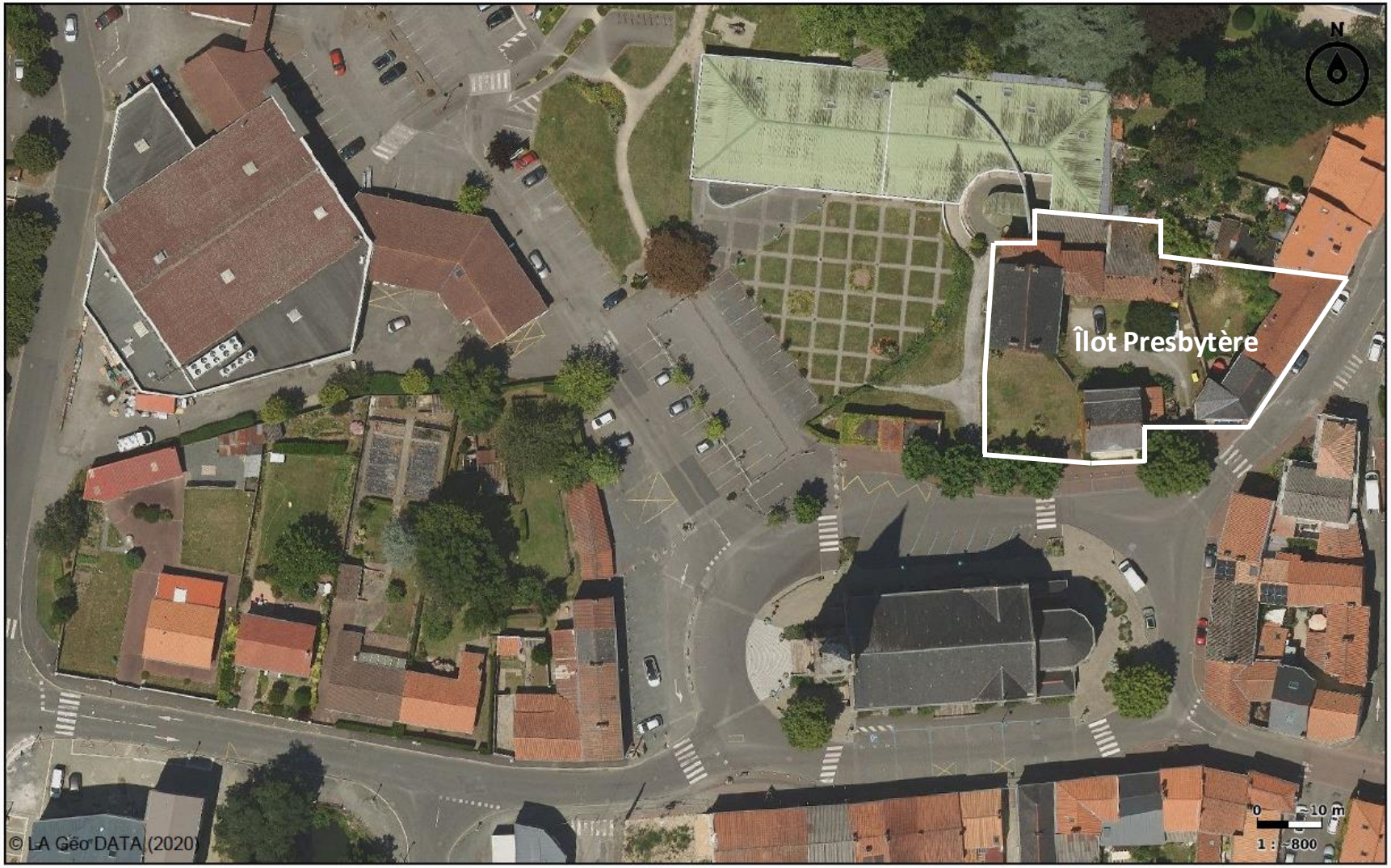

PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Présentation de l'îlot Presbytère dans son ensemble

- Un site comprenant **3 parcelles**, et **3 bâtiments principaux** : **l'ancien presbytère** (lot 1), **l'ancienne maison paroissiale** (lot 2), et **l'ancienne boulangerie** qui inclue également un logement annexe accolé (lot 3).

PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

L'ancien presbytère (lot 1) – objet principal de l'AMI

- **L'ancien presbytère est en bâtiment en L**, d'une surface plancher de **570m2**, réparti **sur 4 niveaux**. Situé au 20 place de l'église, il domine la place Beau Soleil, ce qui lui donne de la perspective, et dispose d'une cour intérieure. Il est situé sur la **parcelle AY222**, d'une surface totale de 1054m2, qui comprend également l'ancienne maison paroissiale (lot 2).

- Au regard du charme architectural de l'ancien presbytère, **une réhabilitation de tout ou une partie du bâti est souhaitée.**

PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

L'ancien presbytère (lot 1) – objet principal de l'AMI

UN PRESBYTÈRE DE BELLE FACTURE

La façade principale du presbytère facilement reconnaissable avec ses briques rouges.

Le presbytère est un bâtiment qui se développe sur 4 niveaux (un sous-sol, un rez-de-chaussée surélevé, un étage puis des combles). Construit en maçonnerie de pierre avec un enduit, la façade est ordonnée suivant un rythme ternaire (voir ci-contre) avec des percements plus haut que large, ce qui confère au bâtiment une certaine élégance et une proportion agréable à l'oeil. La couverture, imposante, est en ardoises et les souches de cheminée sont en briques. La brique est utilisée ici afin de souligner les différents étages du bâtiment mais également en ornement (frise sous l'égout de toit, encadrements de baies, etc.).

Les menuiseries extérieurs sont en bois peint et reprennent une proportion adaptée à ce type d'édifice (proportion, rapport plein/vide, etc.). L'enduit extérieur est toutefois dégradé et donne un aspect vétuste à l'ensemble. L'extension sur le pignon nord reprend les mêmes codes que le corps principal, seul la toiture diffère (tuiles pour le second volume).

Enfin, la façade arrière a dû s'adapter au retour en équerre et certaines fenêtres dérogent au rythme identifié en façade principale.

Pour finir, les stigmates d'un ajout en pignon sud, aujourd'hui démoli, demeurent visibles.

La façade arrière du presbytère donne sur une cour intérieure, délimitée au nord par une enfilade de bâtiments couverts de tuile.

L'accès à la cour se fait par un passage entre la maison paroissiale et la boulangerie (à l'angle de la rue des forges)

Le pignon du presbytère laisse apparaître le fantôme d'une construction passée.

Source : Rapport « Ilot du Presbytère – réflexion urbaine architectural et paysagère » CAUE, 2021

PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Bâtiments annexes – pouvant intégrer le périmètre

- **L'ancienne maison paroissiale (lot 2),** qui fut également une mairie, une école des filles, puis une pharmacie, donne directement sur la place de l'église. D'une surface **d'environ 116m2 sur 2 niveaux**, elle est également située sur la **parcelle AY222** du presbytère, au 20 place de l'église.

- Courant 2024, la municipalité a réalisé **des travaux de rénovation et de mise aux normes** du rez-de-chaussée du bâtiment, dans l'objectif d'accueillir une boutique-atelier de créateurs : isolation des murs intérieurs, peintures, changement du faux-plafond, installation d'un sanitaire PMR, mise aux normes de la rampe d'accès, installation de chauffages électriques.

- **L'ancienne boulangerie (lot 3)** est un bâtiment d'une surface de **300m2 sur 2 niveaux**, avec un jardin, situé sur les **parcelles AY 220 et AY221** d'une surface totale de 380m2, au 19 place de l'église. Au sein de ce bâtiment, un logement avec une entrée séparée est présent, correspondant à la parcelle AY220, au 2 rue des Forges.

- L'ancienne boulangerie nécessite d'importants travaux de réhabilitation et n'est pas exploitable en l'état. Elle nécessite notamment des travaux d'isolation. Aussi, elle n'est pas occupée actuellement, depuis le déménagement de la boulangerie au sud de la place de l'église, et doit trouver une nouvelle vocation.

Ancienne maison paroissiale

Ancienne boulangerie

- Il est **possible d'intégrer l'un, l'autre ou les deux bâtiments** dans la proposition de revalorisation du site. Contrairement au presbytère, la conservation de ces deux bâtiments en l'état n'est pas nécessairement souhaitée.

- A minima, le **candidat se doit de proposer des hypothèses de revalorisation en lien avec l'activité principale développée** dans le bâtiment du Presbytère (cohérence architecturale, complémentarité d'offre permettant de créer un flux sur le site…).

PHOTOGRAPHIES DU SITE

Cour intérieure du presbytère

Vue depuis le presbytère sur l'église et la place Beau Soleil

Place Beau Soleil devant le presbytère

Cour intérieure du presbytère

PHOTOGRAPHIES DU SITE

Vue depuis la place Beau Soleil (Ancienne boulangerie en arrière-fond)

Vue depuis le jardin de l'ancienne boulangerie (ancienne maison paroissiale et église en arrière-fond)

PHOTOGRAPHIES DU SITE

Vues de l’intérieur du presbytère

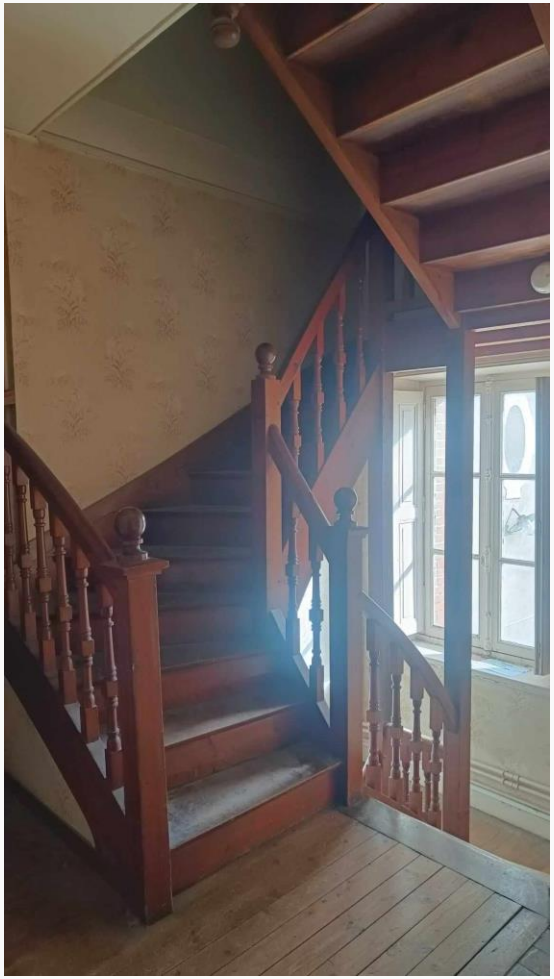

PHOTOGRAPHIES DU SITE

Vues de l’intérieur du presbytère

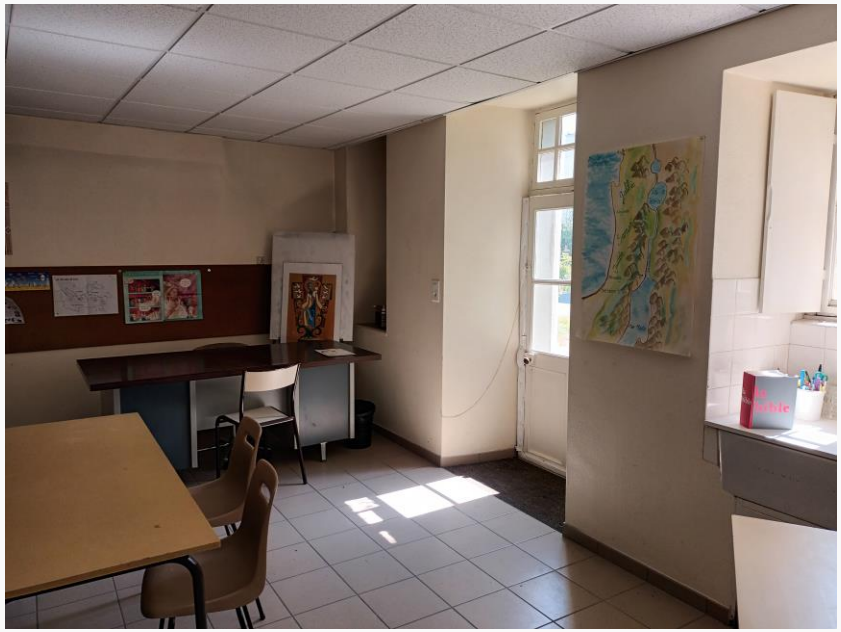

03 | POTENTIELS ET USAGES ENVISAGÉS

POTENTIELS ET USAGES ENVISAGÉS
DES PISTES DE REVALORISATION OUVERTES

Les porteurs de projet sont **libres dans la définition de leur programme**. Les thématiques présentées ne sont pas limitatives : des propositions dépassant ce cadre peuvent être présentées.

A travers l'AMI, la Commune souhaite **stimuler particulièrement les thématiques 1 et 2** – la thématique 3 étant « optionnelle ». Il est précisé qu'un projet lié à l'habitat sera privilégié si situé à l'étage des bâtiments ou dans les bâtiments annexes et en lien avec programmation autour de la restauration, du commerce et du service, au rez-de-chaussée (*programmation mixte*).

1. Restauration et loisirs
pour rencontrer la demande locale et créer un lieu de vie et de passage incontournable en centre-bourg pour les habitants

2. Commerces dont commerce de bouche
pour contribuer à l'actuelle dynamisation commerciale du centre et capitaliser sur l'emplacement stratégique

3. Habitat
dans le cadre de l'accroissement démographique et pour renouveler et diversifier l'offre de logements

04 | MODALITÉS DE RÉPONSE À L'AMI

MANIFESTION D'INTÉRÊT PAR LES OPÉRATEURS
LE CADRE ET LES MODALITÉS

PRÉCISIONS SUR LES ATTENDUS

La Commune souhaite transformer le site en un **outil de développement économique et commercial** au travers d'un **lieu de vie** central, dynamique, et ouvert au plus grand nombre.

Aussi, au-delà des thématiques présentées, **de nombreux usages alternatifs et/ou complémentaires peuvent être explorés** et proposés par les porteurs de projet, **dans différents secteurs** (commercial, culturel, social, habitat, environnemental, etc…).

Dans cette optique, les usages peuvent être combinés, dans une **logique de lieu multi-usage**, afin de renforcer son attractivité et son intérêt pour le plus grand nombre.

Modalités de transferts de droits réels sur le site :

- **Réponse A obligatoire** : Le montage privilégié est la reprise du site par un opérateur dans le cadre d'un bail emphytéotique dont la durée est à proposer par ce dernier – au regard des investissements projetés. Cette réponse **doit comprendre le lot 1** (ancien presbytère), et **de façon optionnelle le lot 2** (ancienne maison paroissiale) **et/ou le lot 3** (ancienne boulangerie), ou doit a minima proposer des usages complémentaires pour ces deux derniers lots.
- **Réponse B optionnelle** : Il est possible de soumettre, en complément, une deuxième réponse, en prenant l'hypothèse d'une cession du bien par la Commune. La cession peut être **complète ou partielle (exemple : bail emphytéotique sur le lot 1 et cession du lot 2 et/ou 3)** Dans ce cadre, des garanties devront être apportées quant à la réalisation du projet présenté. Aussi, de la même façon, cette réponse doit comprendre le lot 1, et de façon optionnelle le lot 2 et/ou le lot 3.

Cadre de réponse

Format A4 moins de 10 pages portant sur les aspects suivants (liste non exhaustive) :

- Titre du projet ;
- L'ambition du projet en une phrase ;
- Présentation générale du projet ;
- Ambitions de réhabilitation ;
- Usages envisagés et publics visés ;
- Modalités d'ouverture ;
- Besoins et exigences fonctionnelles (stationnement…) ;
- Mode de contractualisation avec la Commune pour la reprise du site ;
- Financements envisagés et proposition d'un montant de redevance (voire prix d'acquisition) ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Lettre de candidature (cf. annexes).
- Annexes éventuelles : schémas, intentions programmatiques.

MANIFESTION D'INTÉRÊT PAR LES OPÉRATEURS
LE CADRE ET LES MODALITÉS

DES PORTEURS DE PROJET EN INVESTISSEMENT-EXPLOITATION

La nature et l'état du site, nécessitant une réhabilitation, impliquent que les porteurs de projet se positionnent sur l'investissement d'une part incluant la **charge foncière** (il s'agit du montage financier à proposer), et sur l'**exploitation**.

Ce tandem investissement et exploitation devra traduire la volonté des porteurs de projet de développer un projet global, en constituant si besoin un groupement de compétences pour répondre à ces enjeux.

FINANCEMENT DES PROJETS RETENUS

Il est attendu un **financement complet par le porteur de l'opération**. Chaque porteur devra faire la démonstration de sa capacité à mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation concrète des projets.

A l'issue de l'AMI, une réflexion sur les travaux touchant à la structure et la mise en sécurité du bâti de l'ancien presbytère pouvant **potentiellement être supportés par la Commune** en amont du transfert du site pourra être tenue.

La Commune **n'envisage pas le versement d'une subvention** pour soutenir le projet retenu. Une aide prenant la forme d'une réduction sur le prix de location ou de cession du terrain pourrait être envisagée selon la nature du projet.

Rappel du périmètre concerné :

- **Périmètre obligatoire** : Bâtiment de l'ancien presbytère (lot 1)
- **Périmètre optionnel** : ancienne maison paroissiale (lot 2) et ancienne boulangerie (lot 3)

PRINCIPES

L'AMI est régi par les principes suivants :

- **Principe d'égal accès** : le présent AMI est ouvert à tout candidat potentiellement intéressé et ayant les compétences et capacités à participer. Les candidats pourront participer seuls ou en groupement.

- **Principe d'égalité de traitement** : le choix du candidat ou du groupement lauréat s'effectuera à l'issue de l'AMI selon les critères définis dans le présent document,

- **Principe de transparence** : le présent AMI a fait l'objet d'une publication large et directe.

MANIFESTION D'INTÉRÊT PAR LES OPÉRATEURS
LE CADRE ET LES MODALITÉS

MODALITÉS DE REMISE ET D'ENVOI

Les remises de manifestation d'intérêt devront être adressées par mail uniquement, d'ici la date limite (15/09/2025 compris) :

dgs@hautegoulaine.fr

La taille des envois devra être inférieure à 10MO pour permettre l'envoi par mail. En cas de dépassement, l'envoi devra être découpé en plusieurs mails. Un accusé de réception par mail sera adressé aux porteurs de projet.

La Commune se réserve le droit de demander des compléments aux porteurs de projet – y compris postérieurement à la date limite d'envoi précisée.

JURY ET SÉLECTION

La sélection sera faite par un jury présidé par le Maire de la Commune.

A l'issue de l'AMI, la Commune pourra engager plusieurs suites :

- Poursuivre des **échanges bilatéraux** pour affiner le projet lauréat ;
- **Contractualiser avec un porteur de projet** (selon des modalités à définir). Dans ce cadre, plusieurs hypothèses pourront être étudiées (location de longue durée, cession).
- La Commune pourra **réétudier l'opportunité de valorisation du site et rédiger un cahier des charges plus précis** en vue du lancement d'une consultation. Le cas échéant, il sera rédigé en prenant en compte les informations recueillies dans le cadre du présent AMI.
- **Ne pas donner suite** à la démarche si l'AMI est considéré infructueux ou que les réponses obtenues ne correspondent pas aux objectifs poursuivis.

Date limite : 15/09/2025 (compris)

Critères de sélection

Les critères d'analyse et de sélection des projets proposés sont les suivants :

- Pertinence du programme ;
- Fiabilité technique ;
- Respect de la partie patrimoniale du site et qualité architecturale ;
- Expérience du porteur de projet ;
- Solidité du modèle économique et juridique.

MANIFESTION D'INTÉRÊT PAR LES OPÉRATEURS
LE CADRE ET LES MODALITÉS

MISE EN GARDE

L'appel à manifestation d'intérêt par la Commune permet de solliciter des porteurs de projet dans une démarche prospective et consultative.

Il ne présage d'aucune forme d'engagement de la collectivité à l'égard des porteurs de projet.

L'appel à manifestation d'intérêt ne constitue pas un marché public.

Aucune indemnité ne sera versée par la Collectivité aux candidats.

QUESTIONS ÉCRITES

Le porteur de projet peut poser des questions sur chaque site objet de l'AMI. Ces questions doivent être formulées obligatoirement par écrit, envoyées par mail à l'adresse dgs@hautegoulaine.fr au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des dossiers.

Toute question reçue après la date limite ne pourra faire l'objet de réponse.

CONTACT POUR VISITE DE SITE

Des visites du site peuvent être demandées par mail à l'adresse rst@hautegoulaine.fr (copie dgs@hautegoulaine.fr) jusqu'à 15 jours avant la date limite de remise des dossiers.

CALENDRIER

17 mai 2025	Information de presse par M. le Maire Lancement et diffusion de l'AMI (presse, site internet, partenaires ...) Transmission des dossiers de présentation de l'AMI
17 mai au 31 août 2025	Demande de visite du site
17 mai au 31 août 2025	Envoi de questions écrites des porteurs de projet
15 septembre (compris) 2025	Date limite de remise des manifestations d'intérêt
17 septembre au 26 septembre 2025	Comité technique d'instruction
Semaine du 29 septembre au 3 octobre 2025	Jury présidé par le Maire

05 | ANNEXE

05 | LETTRE DE CANDIDATURE

La lettre de candidature devra comporter les documents suivants, ou tout document équivalent :

Pour une personne physique :

- la photocopie recto-verso de la carte d'identité ;
- les deux derniers avis d'imposition et, le cas échéant, les trois derniers bulletins de salaires ;
- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales pour les trois dernières années ;

Pour une personne morale :

- dénomination, capital social, siège social et coordonnées (notamment extrait Kbis de moins de trois mois) ;
- nom du (ou des) dirigeant(s), du (ou des) représentant(s) légal (légaux), ou de la (ou les) personne(s) dûment habilitée(s) à prendre l'engagement d'acquérir ;
- les statuts à jour de l'entreprise ou de l'association ;
- les trois derniers bilans et les trois derniers comptes de résultat de l'entreprise disponibles en fonction de la date de création de la personne morale ou du début d'activité de la personne morale, dans la mesure où ces informations sont disponibles ;
- une déclaration sur l'honneur attestant que :

1) le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos en fonction de la date de création de la personne morale ou du début d'activité de la personne morale ;
2) le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire, n'est pas admis à une procédure de redressement judiciaire ou n'a pas fait l'objet de procédures équivalentes régies par un droit étranger ;

- Pour les candidats étrangers : documents équivalents à ceux énumérés pour chacune des catégories.

La Mairie attire l'attention des candidats sur la circonstance qu'une proposition peut être remise par un candidat individuel (proposition propre à une seule personne) ou bien par un groupement de candidats avec un mandataire unique (proposition commune à plusieurs personnes soit des personnes physiques, soit des personnes morales, soit des personnes physiques et morales).

05 | PLANS DU BÂTIMENT

Ancien presbytère : plan niveau rez-de-chaussée (290m2 (hors chaufferie))

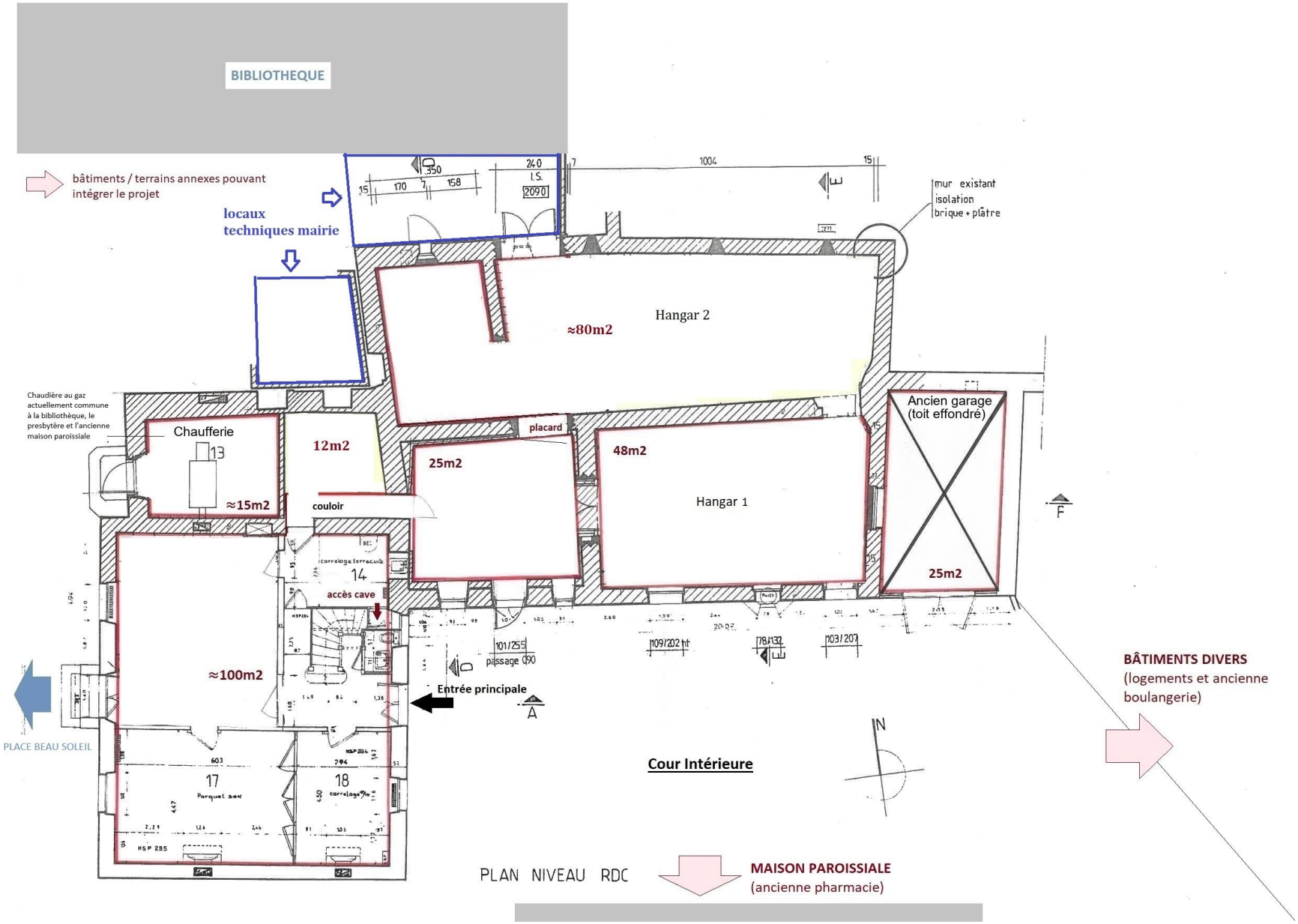

05 | PLANS DU BÂTIMENT

Ancien presbytère : plan niveau 1er étage (147m2)

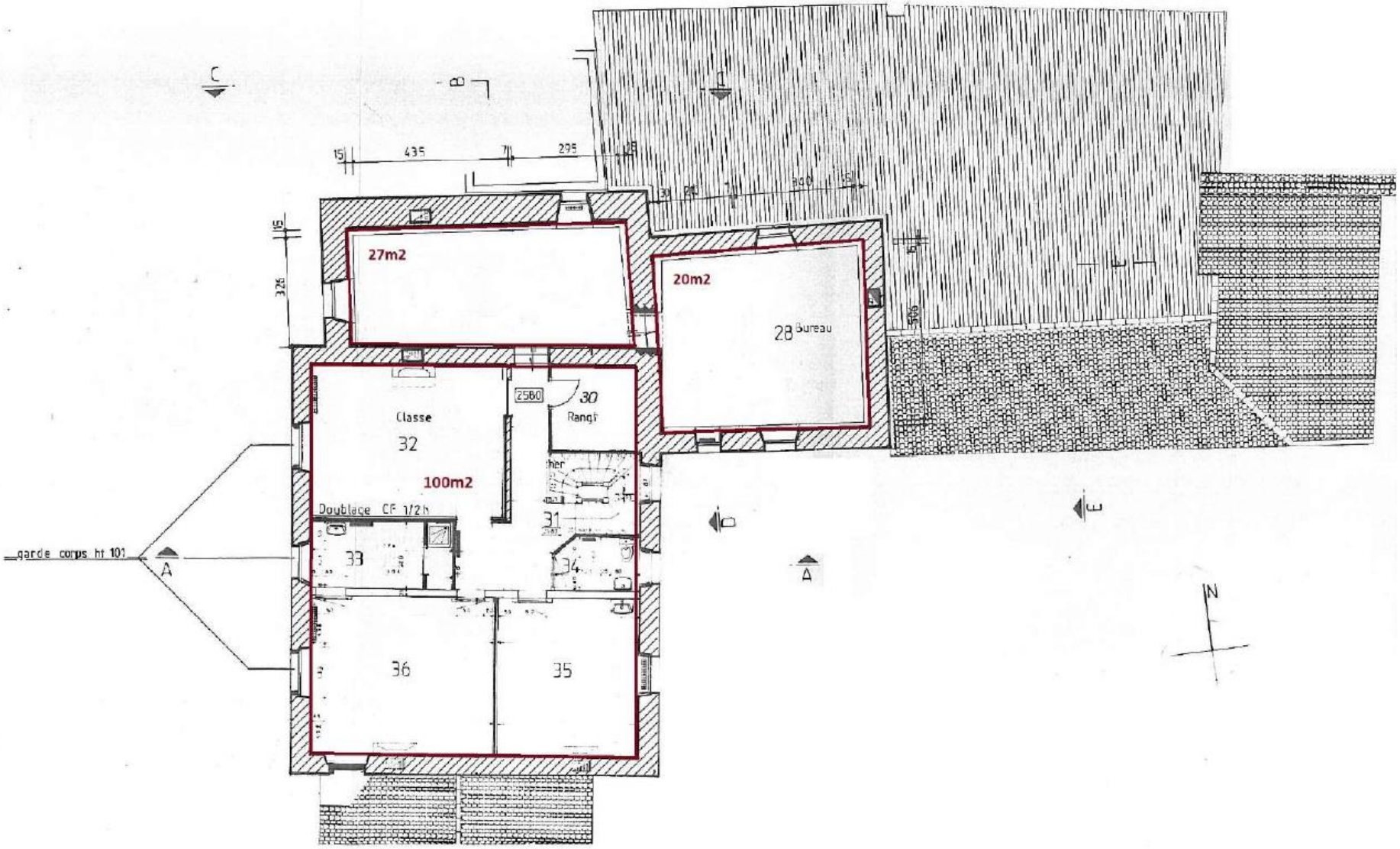

05 | PLANS DU BÂTIMENT

Ancien presbytère : plan niveau 2ème étage (100m2)

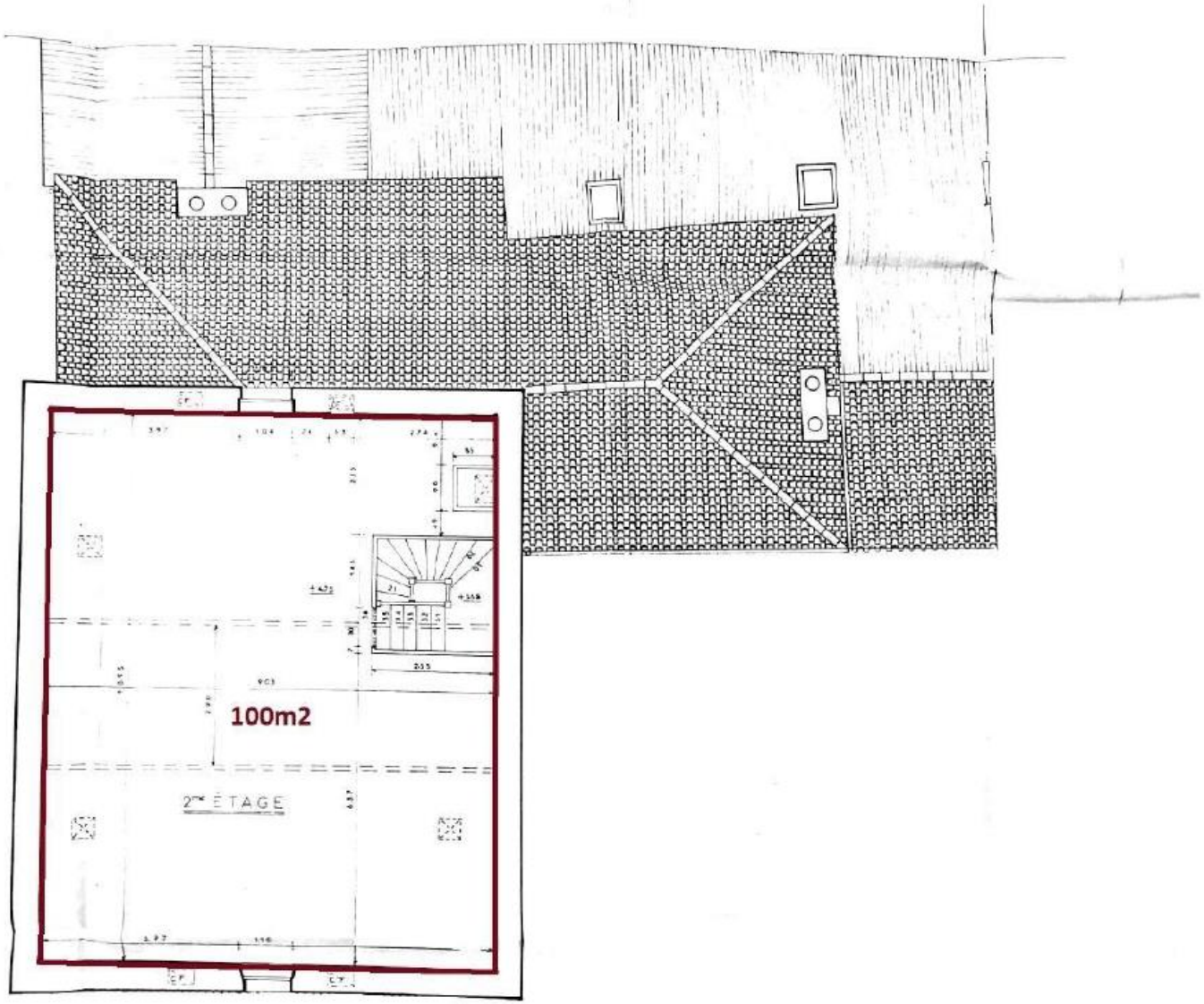

05 | PLANS DU BÂTIMENT

Ancien presbytère : plan niveau cave (30m2)

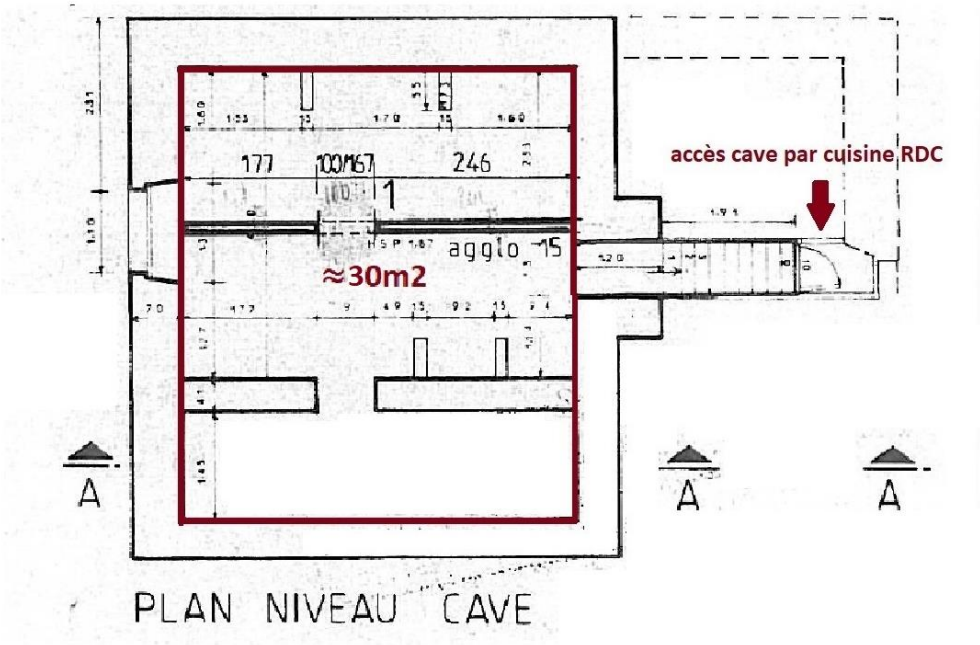

05 | PLANS DU BÂTIMENT

Ancienne maison paroissiale : plan niveau rez-de-chaussée (66m2)

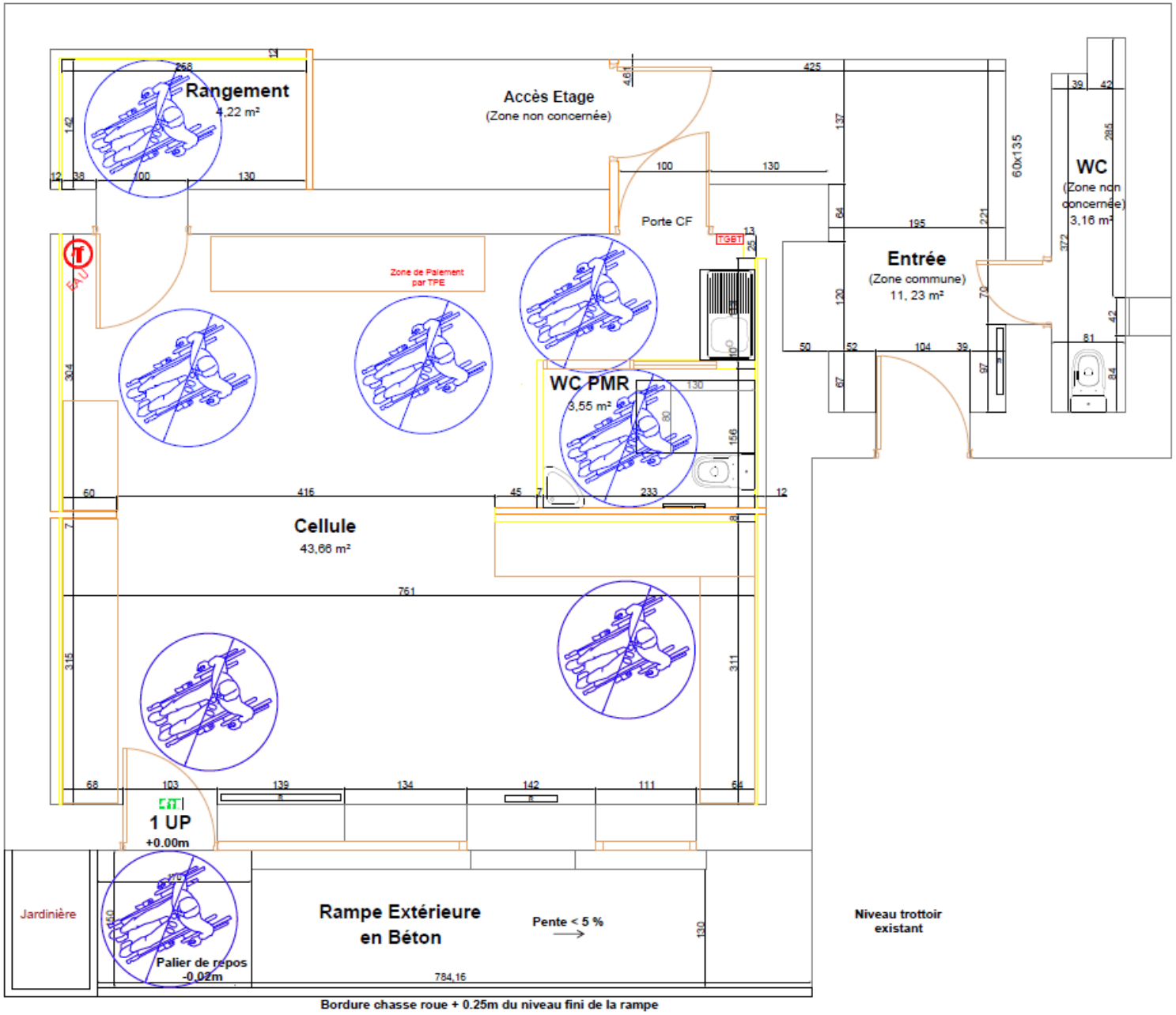

Plan du réaménagement de septembre 2024, AMO Simon Ingénierie

05 | PLANS DU BÂTIMENT

Ancienne maison paroissiale : plan niveau 1er étage (environ 50m2)

Avant 1996

Surface totale étage 1 : 50m2

Etage 1 de la maison paroissiale : unique plan disponible de l'étage. Sur ce plan, le bâtiment n'était pas encore à la maison paroissiale. Au cours des travaux de 1996, cet étage a été adapté pour en faire le logement du prêtre comprenant : chambre, cuisine, salle d'eau/toilettes, salle à manger. La surface est équivalente à la partie principale du rez-de-chaussée soit environ **50m2**

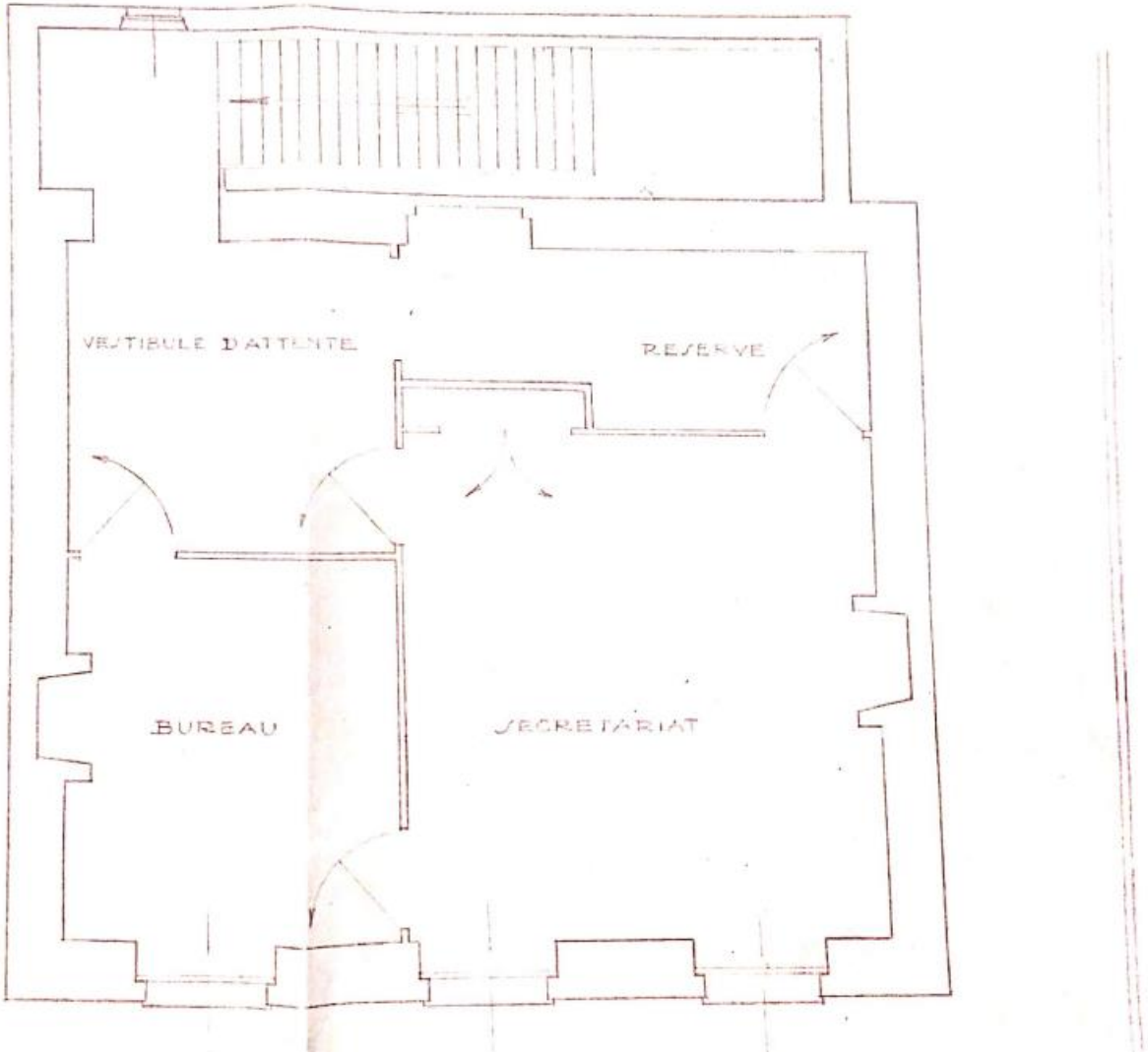

05 | PLANS DU BÂTIMENT

Ancienne boulangerie : plan niveau rez-de-chaussée (150m2)

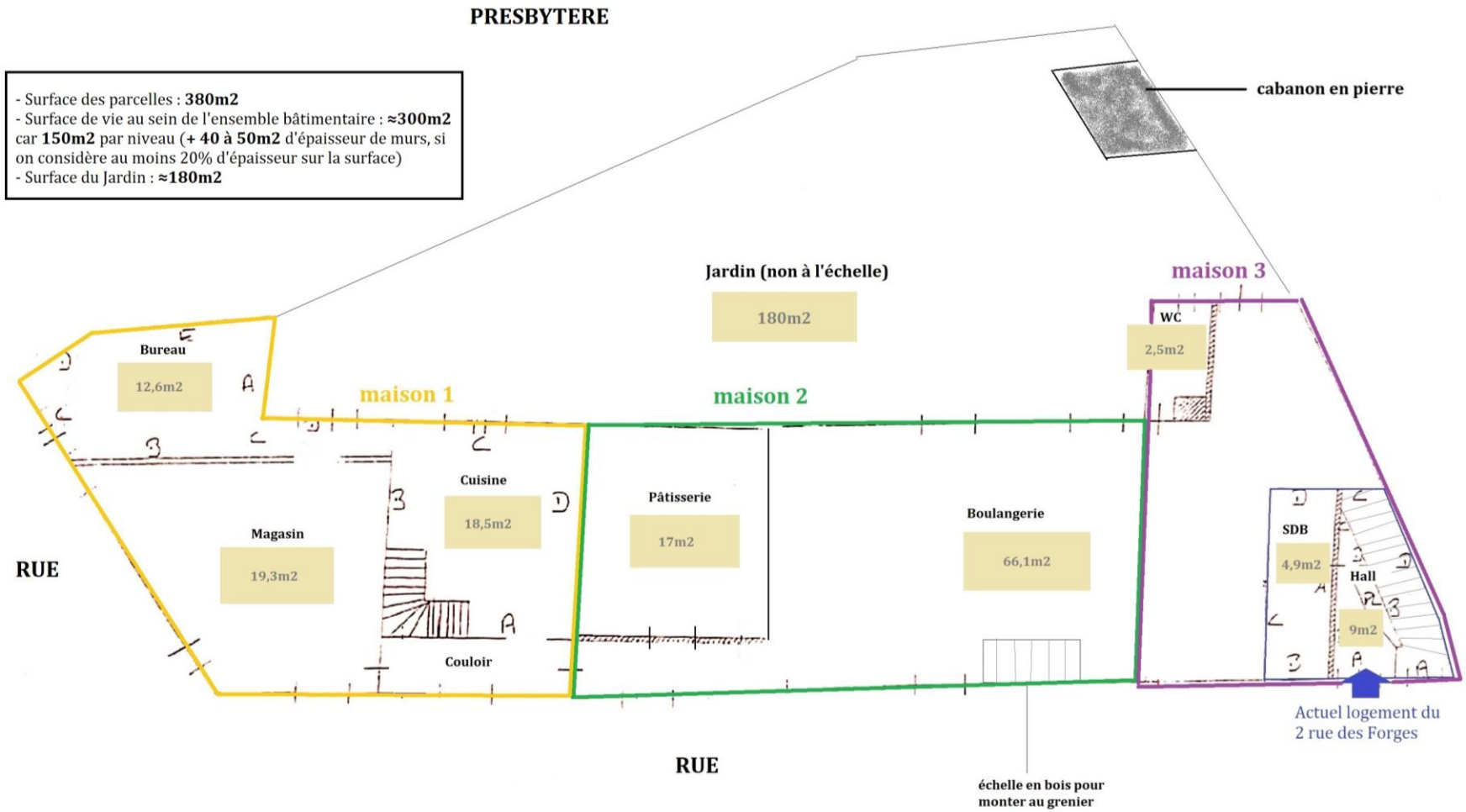

Légende : En termes de façades extérieures, (vue depuis la rue), on peut observer 3 façades différentes, correspondant certainement à une époque, à trois maison différentes.

On peut se demander si les maisons 2 et 3 ont pu être à l'origine une seule maison également.

Actuellement, tout est en commun, sauf en bleu à droite, le logement 2 rue des Forges (vue ici du rez-de-chaussée).

Au 1er étage, le logement du 2 rue des Forges occupe la surface de la maison 3 (en violet). cf. pages suivantes.

05 | PLANS DU BÂTIMENT

Ancienne boulangerie : plan niveau rez-de-chaussée (150m2)

Rez-de-chaussée

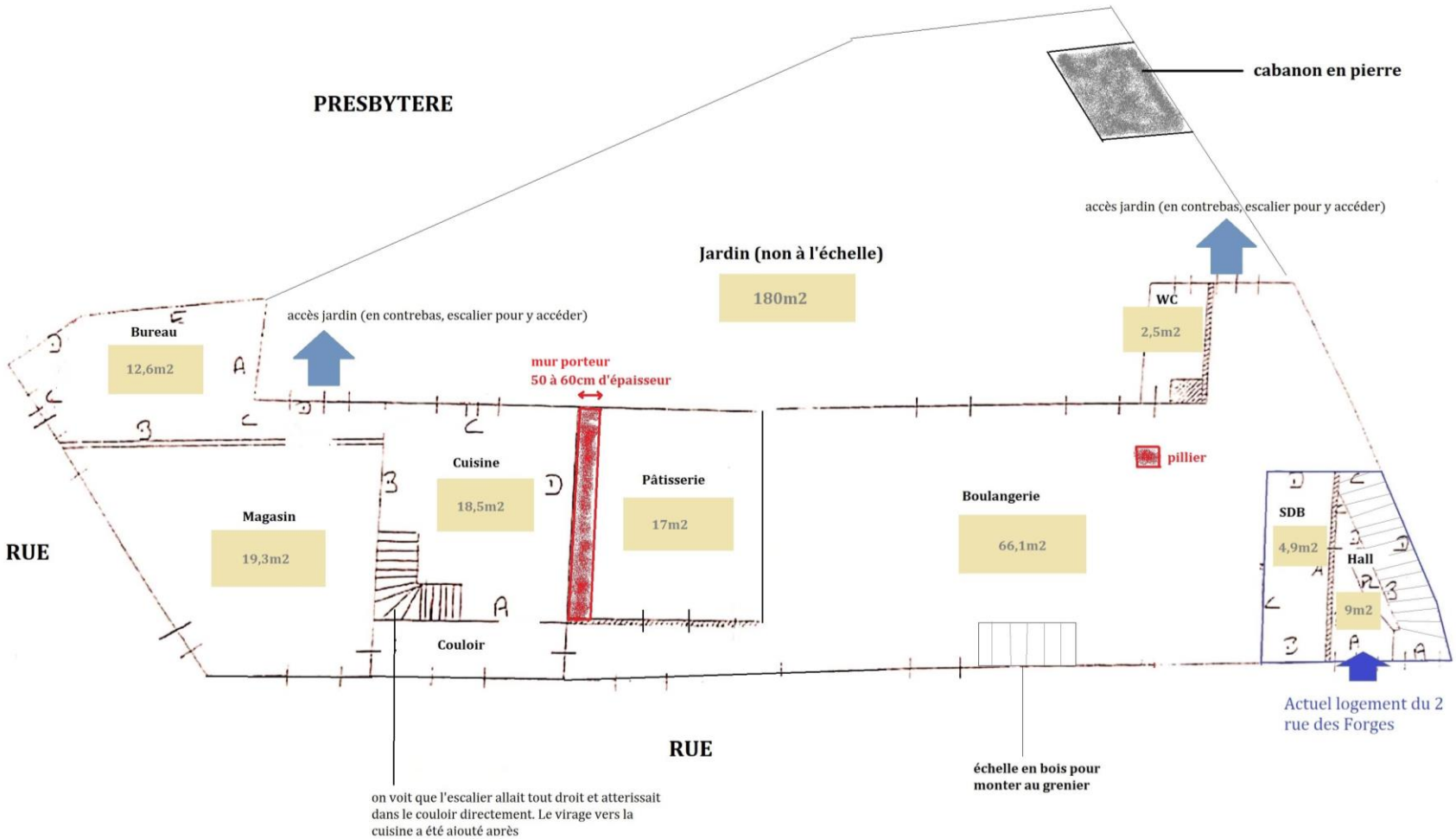

En rouge : murs porteurs et structures de soutien

Ancienne boulangerie : plan niveau 1er étage (150m2)

Etage 1

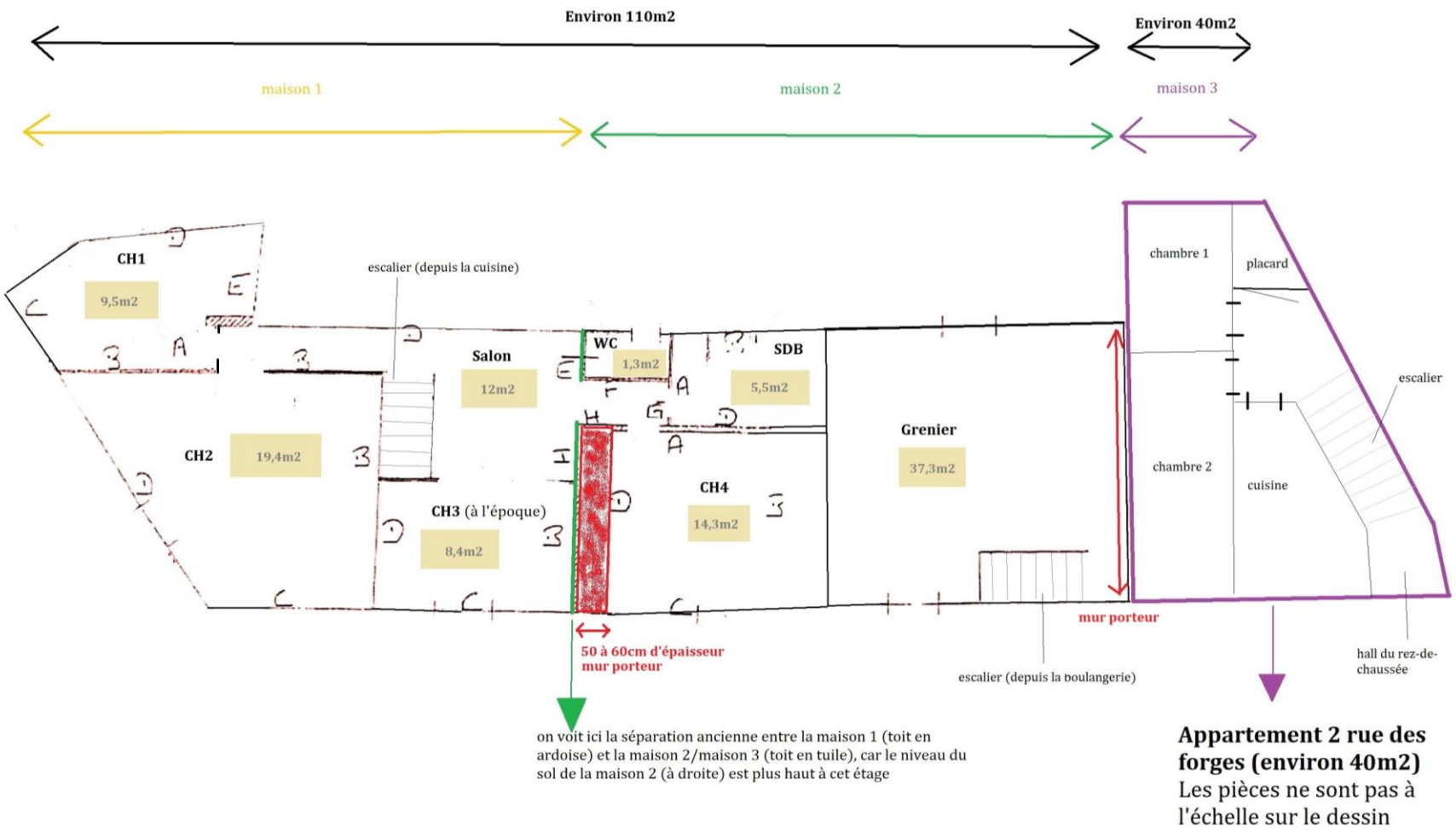

Appartement 2 rue des forges (environ 40m2)
Les pièces ne sont pas à l'échelle sur le dessin

En rouge : murs porteurs et structures de soutien